

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**Arrêté du 27 mai 2014 fixant au titre de l'année 2014 le nombre de postes offerts à l'examen professionnalisé réservé dans le corps des secrétaires administratif(ve)s (classe normale) du ministère de la culture et de la communication**

NOR : *MCCB1411926A*

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 27 mai 2014, le nombre total de postes offerts au titre de l'année 2014 à l'examen professionnalisé réservé dans le corps des secrétaires administratif(ve)s (classe normale) du ministère de la culture et de la communication est fixé à 92. Ils sont répartis de la manière suivante :

- 17 pour la Bibliothèque nationale de France ;
- 71 pour le ministère de la culture et de la communication ;
- 4 pour le musée du Louvre.